

Colloque « Esprit critique et Justice », Lille, jeudi 5-II-2026.  
Compagnie des Experts agréés par la Cour de Cassation.  
Présidence : M. Jean-Jacques Aernout.  
Sciences Po Lille, Amphi Hannah Arendt.

Conférence de M. Philippe Choulet ([philippe.choulet@yahoo.fr](mailto:philippe.choulet@yahoo.fr))  
***La croyance à l'épreuve de la raison critique.***

*Argument.* Que les opinions sur la justice, sur ce que l'on croit être “juste” et être “vrai” doivent être soumises à la critique de la raison et à la négativité de son “esprit de contradiction”, c'est là le commencement de la philosophie, avec les Présocratiques et Platon. Cette source est toujours vivante aujourd’hui, vu la domination des opinions privées et publiques (privées *devenant* publiques...), des croyances qui, en tant que “tenir-pour-vrai”, n’expriment jamais que des convictions, à savoir des modalités de la passion d’“avoir raison”, où la volonté de puissance, la volonté de “toute-puissance”, emporte tout....

Le sottisier contemporain à propos des pouvoirs — de *tous* les pouvoirs : scientifique, politique, juridique, médiatique, technologique, religieux — nous met en demeure de suivre un devoir, qui est celui d’écouter la « faible et petite voix de la raison » (Freud) : et donc, contre l’adage bienséant « scepticisme de la raison, optimisme de la volonté », je militerai plutôt pour son contraire : « scepticisme de la volonté, optimisme de la raison »... Il n’y a pas de raison que la raison se taise.

#### *Remarques préliminaires.*

Ce texte est l’amplification de ce que je voulais prononcer lors de la séance, mais j’ai gardé les lignes de force, augmentant seulement par l’érudition et la précision l’os du discours (sa “substantifique moelle”).

Je mets un J majuscule quand je parle de la Justice comme institution, et je laisse la minuscule dans son emploi commun (notion générale, idée ou vertu).

Vous trouverez en fin d’article une courte bibliographie d’ouvrages accessibles et vraiment instructifs.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

#### ***La croyance à l'épreuve de la raison critique.***

« La justice est la première vertu des institutions sociales comme la vérité l'est des systèmes de pensée » / « Le sujet primaire de la justice est la structure de base de la société ou plus exactement la manière dont les institutions sociales principales distribuent les droits et les devoirs fondamentaux et déterminent le partage des avantages de la coopération sociale » (John Rawls, *Théorie de la justice*, 1971)

#### **0. Précis de vocabulaire philosophique.**

Je me permets dans ce chapitre de préciser le sens que les philosophes donnent à certains termes, de façon à ce que vous ayez une lecture facilitée de ce qui va suivre et qui est parfois complexe.

D'abord, *justice*.

En ce qui concerne la détermination du concept, depuis Platon, différence est faite entre quatre sens :

1° *Justice* comme notion ordinaire dans l'entendement commun des humains, comme "prénotion" ou "préjugé", qui peut aller de la conception sociale à l'idéologie la plus radicale ;

2° *Justice comme institution* (législation de l'Etat ET institution judiciaire, qui couvrent la légalité dans les faits et en acte — pensez au Procès de Socrate, cf. Platon, *Apologie de Socrate, Phédon et Criton*),

3° Justice comme idéal moral, soit la vertu (la vertu du Juste : Socrate, Jésus, Gandhi) ;

4° Justice comme principe, Idée, essence, Être (au même titre que, chez Platon, les Idées du Beau et du Bien) — sorte d'horizon idéal de la *praxis* humaine, qui pose la vérité de la légitimité (d'une législation, d'un acte, d'une décision).

En ce qui concerne la manière de "rendre la justice", ou de "faire justice" / "être juste", également depuis Platon (Aristote affinera la distinction), il y a :

1° la justice commutative (la même chose pour tous et pour chacun : égalité arithmétique stricte et absolue, donc mécanique et automatique) ;

2° la justice distributive, avec le premier travail de la différence, qui (N.B. le paradoxe) introduit l'inégalité comme principe de l'égalité (géométrique, proportionnelle), comme quand l'administration des Finances calcule nos impôts, par tranches : à chacun selon son mérite, à chacun selon ses besoins ;

3° l'équité, à savoir le jugement attentif au cas particulier / singulier, à l'exception, avec le souci d'être "le plus juste possible". C'est la pointe fine du jugement moral et du jugement judiciaire.

Cela dit, je passerai sous silence les distinctions importantes (selon les auteurs concernés) entre justice punitive, justice correctrice, justice réparatrice, qui ne sont pas vraiment opératoires ici. Mais nous pouvons / devons toujours y penser lors des prises de décision concernant ce genre de problèmes.

Ensuite, *praxis* ou *pratique*. La philosophie (en particulier depuis les réflexions de Marx sur la division du travail et les recherches des ethnologues — Marcel Mauss, par exemple, et son essai si épantant sur « Les techniques du corps ») distingue trois formes de pratique (mais chacun de nous est un nœud de ces trois pratiques) :

1° la *praxis* au sens général, perceptible en tant que matérielle, sensible, physique, corporelle, dans le théâtre de l'action (Brecht, avant Bourdieu, use du concept de *gestus* individuel ou social) — par exemple, ce qu'on appelle aujourd'hui le "langage du corps", à savoir l'action de l'envoi des signes à autrui (regard, geste, posture, attitude, ton de la parole). Son autre nom, c'est *action* (*pragma*, en grec). Le verbe grec correspondant, c'est *prattein*, qui aura donné *pratique*.

2° Ce premier sens est précisé avec la *praxis de production* (travail, création, genèse, engendrement — faire des enfants...), aussi bien matérielle (fabriquer une table) qu'intellectuelle (rédiger le *Code de procédure pénale*, l'imprimer de telle façon, le diffuser en tels et tels

lieux...) ; le verbe grec, c'est *poiein*, substantif *poiesis*, qui donnera "poésie", "poète"... Ainsi, on parle de la *poiesis* d'un artisan ou d'un artiste (son art de faire, sa manière de travailler, son style).

3° Enfin, seconde détermination du sens général, la *praxis intellectuelle* ou *théorique*, qui consiste à penser au sens large (se représenter, imaginer, rêver, concevoir, connaître, réfléchir, raisonner, délibérer, argumenter, objecter, contredire, affirmer, nier, refuser, et donc *critiquer*), sans que cela se manifeste effectivement dans le réel, par exemple en parlant ou à l'écrit : quand je pèse le pour et le contre en moi-même avant de me décider, je suis à moi tout seul l'assemblée d'une démocratie parlementaire... Le verbe grec, c'est *thèorein*, connaître, contempler.

Puis, **autorité**. Max Weber distinguer trois sources de l'autorité :

1° la *tradition* comme autorité sociale qui a horreur du changement (elle a une *aura*, celle du commencement et de l'ancienneté, l'importance de "l'éternel toujours" comme suspension du temps historique) : les us et coutumes d'un groupe, les habitudes ancestrales, le pli des manières ("on a toujours fait comme ça"...), avec la narration qui les accompagne (mythes, récits, fables, histoires, légendes...) ;

2° l'*aura*, c'est-à-dire la puissance personnelle, la force d'affirmation de l'énergie psychique : charisme, grâce, prestige, gloire, prestance, présence... Imaginez Gary Cooper ou Marilyn Monroe entrant dans votre chambre (ah ah).

3° la *compétence rationnelle* ; c'est l'autorité des sociétés modernes, reconnue par le groupe ou une institution, soit par la qualité du savoir-faire (artisan, ouvrier, technicien), par l'ampleur et la justesse de la culture, du savoir pragmatique et théorique, confirmée par un diplôme institutionnel et en principe reconnue par des pairs...

Mais la distinction est encore formelle et peut-être pas assez critique (neutralité axiologique du sociologue oblige !), et il faut ajouter une 4e source d'autorité, celle de l'*exercice permanent du jugement critique*. Car il y a des doutes et des soupçons sur chacune de ces sources : il y a des traditions problématiques, car c'est parfois le poison de la transmission (les mutilations sexuelles — infibulation et excision — des petites filles dans l'Afrique subsaharienne, entre autres...), des formes d'*aura* catastrophiques (Hitler, Pétain) et des compétences fragiles (il y a de la triche, des faussaires, des plagiaires, il y a la corruption, le recrutement en interne et les collusions d'intérêts...). Ici, plus loin, nous soulèverons le problème du cynique détournement nazi de l'adage « *Jedem Das Seine* » (« *suum cuique tribuere* », « A chacun le sien ») à Buchenwald. Par conséquent, il faut *apprendre* à se méfier des apparences et de l'argument d'autorité. Donc : *y penser toujours si l'on veut avoir un jugement juste et droit*.

Enfin, **conviction**. Voilà un enjeu majeur, dès lors que la question politique (et partons du principe que, de ce point de vue là, de la loi juridique à l'art contemporain, tout est politique) consiste à "faire croire" (Machiavel). Donc, le problème central est celui de la croyance, de la crédibilité, du crédit accordé à..., de la foi, de la confiance, de la fiabilité, de la fidélité, etc.

Il faut donc distinguer divers types de croyances et de convictions.

1° Croire, c'est tenir pour vrai ou pour réel (rien n'est garanti, puisqu'il peut y avoir illusion). Ce qui compte c'est d'une part l'intensité, la teneur de la croyance (cela dépend de l'énergie psychique du croyant), et d'autre part de l'objet de la croyance (ce à quoi / en quoi on croit).

2° Il y a des croyances modestes, ordinaires, empiriques, communes, de l'ordre de la vie ordinaire... Passons, c'est le fond de la vie comme elle va.

3° Il y a des croyances fortes, puissantes, énergiques, intenses. Et ce sont celles-là qui nous importent, car cela peut engendrer des actes de vraie foi (religieuse) comme des actes de fanatisme et de délire (en politique, par exemple). C'est ce qui fait dire à Max Weber que la conviction ("tenir pour vrai absolument") est plus qu'une simple croyance : c'est une *passion*, un *pathos*, à la fois un affect, un sentiment et une maladie... Ce n'est pas seulement une adhésion, c'est une *adhérence*, avec le complexe de la *fusion* (que Freud a bien marqué au début du *Malaise dans la civilisation*) : "ma croyance, c'est moi" => on s'*identifie* à sa croyance...

Et donc, la conviction est à la fois une forme de croyance et un concept *problématiques*.

Je rappelle ici quelques distinctions importantes :

a) si la conviction est la certitude absolue d'"avoir raison", d'"être dans le vrai", elle doit être soumise à la critique, au doute et au soupçon (c'est un lieu commun philosophique depuis Platon) ;

b) la conviction comme *pathos* du vrai est dangereuse, inquiétante, par l'intensité de l'énergie psychique qu'elle mobilise, disposant alors d'un puissance paranoïaque de destruction de l'ennemi (qui ne pense jamais ni ne croit jamais "comme il faut", c'est bien connu...) ; c'est une croyance particulièrement inflammable. Donc il y aura nécessairement conflit entre cette forme de conviction et la raison (pensez à l'affaire Galilée). Ce qui fait que la philosophie a toujours commencé par le procès des convictions premières et des certitudes immédiates, d'où le courant du scepticisme.

c) Cela invite Max Weber à contredire *l'éthique de la conviction* par *l'éthique de la responsabilité* (dans un cycle de conférences en 1919, stigmatisant l'alliance entre l'armée allemande et les capitalistes de l'industrie lourde, qu'il voit comme responsable de la Première Guerre mondiale, cf. *Politik als Beruf, Le métier et la vocation de l'homme politique*).

d) En fait, Weber a retenu les leçons de Hegel contre les convictions (critique de la Terreur révolutionnaire initiée par Robespierre, Saint-Just et Marat) et surtout celles, encore plus virulentes, de Nietzsche, dans *Humain trop humain*, I, chap. IX, "L'homme seul avec lui-même", §§ 483, 629-638, et dans *Antéchrist*, §§ 12-13. N.B. Nietzsche ne vise pas seulement le fanatisme religieux, mais aussi celui, moral et politique, de Wagner, du pangermanisme qui vient et de l'antisémitisme qui progresse.

e) Que faut il alors sauver de la conviction ? Deux formes : 1° le principe de l'*intime conviction* du juge, du juré dans un tribunal (il faut relire l'impressionnant article du Code de procédure pénale...) ; 2° la conviction rationalisée, comme certitude passée au crible / à la critique rationnelle de bonne foi, loyale, honnête, sincère et authentique. Mais évidemment, avant d'être "certifiée" / vérifiée, il lui faut passer au crible de la critique et du doute... La conviction raisonnable est à la fin, au terme de la critique, jamais au début. Au début c'est un préjugé dont le feu est alimenté par la passion. C'est comme ça.

Voilà pour ce rappel de "vocabulaire philosophique" ... mais nous sommes déjà en plein cœur du sujet.

## 1. La formulation du problème général : légalité et légitimité.

Commençons en paraphrasant Beaumarchais : sans la liberté de critiquer, il n'y a point d'éloge flatteur. L'honneur et la force rationnelle de certaines théories de la justice, et ce dès les origines (Sophocle : *Antigone* ; Platon : *République*, IV ; Aristote : *Ethique à Nicomaque*, V), et de certaines réalités politiques et étatiques (les législateurs de Sparte — Lycurgue — et d'Athènes — Solon, Périclès —, puis ceux de l'empire romain), est de se nourrir de la critique, même quand elle est malveillante, tordue et de mauvaise foi, comme par exemple avec les sophistes (cf. Platon, *Gorgias* ; Aristote, *Les réfutations sophistiques*), dont nous observons de nombreuses et virulentes réurgences aujourd'hui — « rien de nouveau sous le soleil », disait Quohélet, l'Ecclésiaste de l'*Ancien Testament*, et « c'est toujours la même histoire », chantait Edith Piaf (j'ai des références !)...

Nous avons par exemple sous les yeux quelques totalitarismes, surtout à l'Est, qui interdisent la critique du politique et de la justice (comme conception générale, comme principe de législation et comme institution), car ils s'appuient sur une conception *défensive* de la justice, comme si cette notion était absolument autonome, saturée, impénétrable (sauf pour les initiés), sacrée, intouchable (donc *tabou*), dernier mot de l'humanité parfaite et achevée (!), bref, une forteresse imprenable, inamovible et éternelle. Modèle paranoïaque s'il en est, avec le double symptôme issu de la conviction la plus pathologique : j'ai absolument raison, je veux le Bien du Peuple, et toute critique ne peut venir que de l'ennemi (extérieur ou, pire, intérieur)... Pour la nuance on repassera...

C'est là que la justice, le droit positif et la législation méritent le nom d'"idéologie", comme système de discours et de représentations servant les intérêts partisans et diviseurs, donc un système politique policier et militaire de domination, ennemi radical de l'universel (de la liberté, de l'égalité — et pas seulement devant la loi — et de l'équité — c'est-à-dire de l'esprit de finesse, comme dit Blaise Pascal). Les « appareils idéologiques d'Etat » (Althusser) peuvent être fort sinistres (et l'Occident peut aussi s'interroger, il n'en sort pas indemne).

Tel est le *diktat* du "fait accompli" (que Nietzsche appelle « fatalisme »), dès qu'il est confondu avec le vrai. Ce qui s'opère alors, c'est la réduction de la légitimité à la légalité : "c'est légitime, puisque c'est légal". Et donc il ne peut plus y avoir de crise ni de malaise dans la Justice comme institution, car cette conception de la justice comme valeur est fermée à double tour et minée par la hantise et le tabou de la crise. [Petite question ironique : de la crise et de la critique, laquelle est la première ? Est-ce la crise qui incite à la critique ou la critique qui provoque la crise ? Vous avez deux heures]

Tout cela *justifie* (je n'ai pas dit "légitime", ce n'est pas du tout la même chose !) la pratique de la censure et, partant, de l'autocensure (notamment chez les sujets-citoyens), de la surveillance, de la menace, de la répression, de la terreur, de l'incarcération. C'est une justice mécanique, automatique (décérébrée), le degré zéro de la justice. Au temps de Staline, telle est la logique du tarif : 10 ans de Goulag, et plus si affinités (et il y eut, hélas, beaucoup d'affinités).

## 2. Pourquoi une critique est-elle nécessaire ?

Vous comprenez alors combien je suis heureux d'assumer l'invitation qui me permet de faire des travaux pratiques autour de la célèbre phrase du grand penseur contemporain Florent Pagny : « Vous n'aurez pas ma liberté de penser »... Très heureux aussi de partager avec vous, dans l'Amphi Hannah Arendt de surcroît, l'idée d'une Justice républicaine, appuyée sur les Droits de l'Homme, héritière des Lumières et, de façon plus lointaine, du christianisme et du stoïcisme (ce que certains ont tendance à refouler). J'y reviendrai. Et donc, ce que nous partageons ici, c'est bien l'idée d'une *nécessité de la critique* concernant la question de la justice, entendue aux sens de conception générale, d'Idée-principe, de vertu et d'institution...

En effet, les deux concepts de critique et de justice ne sont pas étrangers, opposés ou ennemis ; ils ne s'excluent pas, il sont absolument solidaires — et d'une *solidarité notionnelle, conceptuelle et organique*, à tel point que la santé de l'une, la justice, dépend de la santé de l'autre, la critique, et réciproquement. Bien sûr, il y a paradoxe : car si le totalitarisme exclut la critique, il aurait tort d'oublier qu'il est lui-même (et son idée de la justice *idem*), historiquement, le résultat, l'effet, la conséquence d'une critique que ses théoriciens (Lénine, Staline, Hitler) auront menée contre les conceptions libérales de la justice. C'est sans doute une vraie limite du marxisme (malgré un certain mérite, celui de redresser la barre de l'idéalisme) d'avoir mis les libertés matérielles collectives au-dessus des libertés idéelles, car l'homme, en tant qu'individu, ne vit pas que de pain ou de consommation, mais aussi de justice, de liberté, de dignité, de vérité et de pensée active... Le "soviétisme" issu de Marx (non sans le trahir) a ainsi renoncé aux Droits de l'homme en préférant la doctrine archaïque d'une justice commutative (le "tarif" stalinien) à la recherche de l'équité ; quant au "trumpisme", il asservit, lui, l'appareil judiciaire aux intérêts cupides d'une classe représentant la pointe fine (étroite) du capitalisme libertarien, ne manquant pas de ruiner les héritages du Droit romain issu de la "vieille Europe" (on tue son père ou sa mère comme on peut)... Cf. L'œuvre de Pierre Legendre, en partie consacrée à la volonté du Management de détruire les fondements humanistes des jurisconsultes du Moyen-Âge. Bref, même les formes problématiques (euphémisme) de la justice ne manquent pas d'être en dette envers le travail de la critique...

Cela signifie qu'il y a toujours une forme d'évaluation des *torts* et des formes de *violence* qu'un système de lois et d'institution ne manque évidemment pas de causer aux humains. Comme rien n'est absolument parfait, c'est un problème de curseur, de différence de degré entre les diverses conceptions de la justice (et peut-être une question de différence de nature : qu'y a-t-il de commun entre la Justice en Corée du Nord et la Justice en République française ?). Sans doute pouvons-nous alors poser un premier axiome : *la valeur, la teneur et la santé d'une justice (comme institution, idée ou "vertu") tient à sa capacité à encaisser, à intérieuriser certaines formes de critique, à leur résister (sans répression ni censure), et à apprendre quelque chose du négatif dont on l'accuse et qu'on lui reproche — même à tort. Elle doit toujours être en éveil et exercer son jugement critique à ce propos.*

### **3. La critique au sens philosophique : la question de la fondation.**

En ce qui concerne la philosophie proprement dite, la question de la critique est un "lieu commun" (en grec ancien, un "*topos*"), puisqu'on n'a pas attendu les trois Critiques kantiennes (*Critique de la raison pure*, *Critique de la raison pratique*, *Critique de la faculté de juger*), la

*Critique de la raison dialectique* (Sartre) ou la *Critique de la raison politique* (Régis Debray) pour évaluer l'estime du philosophe envers ce travail de prise de distance, de doute (la tradition sceptique : Socrate, Pyrrhon, Montaigne, Descartes, Hume), voire de soupçon (Rousseau, Marx, Nietzsche, Freud).

Platon et Aristote avaient sonné le départ d'une longue tradition en ce domaine. Le principe est simple : il s'agit de critiquer la *légalité* (l'ordre des faits : “*quid facti ?*”, “*qu'en est-il des faits ?*”, comme dit Kant) par l'idée d'une *légitimité* (l'ordre du *droit de la raison*, comme dit Leibniz : “*quid juris ?*”, “*qu'en est-il en droit ?*”, toujours selon Kant). Kant parle même d'un « tribunal de la raison », par quoi la raison pure examine à la fois ce qui n'est pas elle, certes, mais aussi ses propres principes et critères — on peut parler d'une *auto-critique* de la raison, d'une *catharsis* (purification), par quoi elle (re)conquiert son autonomie et sa vérité (par exemple dans la critique de la prétention de la métaphysique comme science des sciences).

Chez les premiers Grecs, donc, travaille déjà la séparation entre *légalité* et *légitimité* (on en a un bel exemple avec l'*Antigone* de Sophocle, avec la critique du droit des pénates envers le droit étatique de Crémon) ; *séparation ou écart qu'il faut maintenir*, et ce contre les formes de réalisme et de cynisme que constituent la confusion entre légal et légitime, la réduction du légitime au légal, soit, donc, la dictature du fait accompli. Car cette fusion n'est alors jamais que *la continuation de la force par d'autres moyens* (pour paraphraser une formule de Clausewitz), tel ou tel droit positif n'étant que la continuation du droit naturel de la force par des moyens juridiques... La critique de la légalité de fait s'établit donc au nom de la recherche d'une fondation, d'un fondement, d'un principe de la légitimité. Ce que je vous dis là est classique, mais...

Mais c'est ici que les ennuis (y'a un autre mot...) commencent.

En effet, *comment fonder le légitime* ? Au nom de quoi critiquer le légal (l'état des choses) ? Quelles sont les conditions de possibilité d'une critique juste, loyale, véritable de ce qui est ? Pour fonder une critique, il faut trouver un principe fiable, stable, permanent, substantiel, solide (ce qui relève proprement de la métaphysique ou de l'ontologie, de l'éther pur des Idées, mais passons)... Car la pensée remonte des effets à une cause et de cause en cause, jusqu'au principe, par une forme de régression à l'infini (« prouve ta preuve ! », disaient les sceptiques...). Or, il faut bien *s'arrêter quelque part*, « *anankè sténaï* », dit Aristote, et c'est la fonction du principe que d'arrêter cette course vers la causalité ultime (la cause des causes, la Cause suprême, Dieu, par exemple...) et vers l'origine, afin de *donner du sens*... L'esprit, sensible à ce *besoin du sens*, fait *comme si* ce sens était préexistant à sa propre action, *comme s'il* était déjà là et qu'il attendait patiemment d'être... découvert, reconnu et pensé.

Ce lieu (“quelque part”) ne peut être que de l'ordre de la pensée pure, de l'ordre du *symbolique* et du *mythique*, et de leur *narration* quant à l'origine des mondes : l'esprit se donne à lui-même, il invente un ou des principes(s), il imagine, nomme, forge, crée des dieux, des divinités, des éléments naturels ou surnaturels (l'Eau selon Thalès, le Feu selon Héraclite, la Nature-Zeus ou le *Logos* selon les Stoïciens), des Idées (Bien, Beau, Justice chez Platon), un Dieu “premier moteur” (Aristote), un Dieu créateur (Jéhovah), etc. Et il raconte des histoires, des fables, des aventures potentielles de tous ces principes... Et si je parle de Dieu, c'est parce qu'il demeure encore comme Référence du Texte (pour employer les concepts de Pierre Legendre) non seulement des religions, mais aussi des formes de moralité et de production des humains... Il est par exemple

fort étrange que Dieu figure comme Référence dans la constitution des U.S.A. et de voir un capitaliste cynique et brutal comme Trump s'y référer : quelle conception Trump se fait-il de Dieu ? (Et qu'en pense Dieu, d'ailleurs, du fait que le Dollar comme idole l'ait supplanté ?)... On peut s'interroger de la même manière à propos de la captation d'Allah par les Républiques islamistes... Bref, revenons à nos moutons.

#### 4. La justice, des dieux aux humains.

Les Anciens ont “donné dans la facilité”, nonobstant la difficulté de produire des figures transcendantes ou immanentes de l'origine des choses : ils se sont donnés des Dieux de façon dogmatique, arbitraire et conventionnelle (ce qui n'est pas péjoratif, puisqu'ils ne pouvaient pas faire autrement). Ainsi, pour la question des fondements de la justice, les Grecs ont posé les figures de *Thémis* et *Dikè*.

*Thémis*, c'est la justice divine, garante de l'ordre cosmique, norme transcendante. C'est ainsi que « Dieu est la mesure de toutes choses », selon Platon, qui s'oppose à « l'homme est la mesure de toutes choses » de Protagoras ; et l'on sait que cela retentira jusqu'aux derniers travaux des jurisconsultes du Moyen-Âge, et ce sans instrumentalisation sophistique de Dieu — au contraire, c'est le lent, savant et *judicieux* travail de la raison qui est à l'œuvre dans l'élaboration du Droit.

*Dikè*, c'est la justice humaine, relevant cette fois de la convention (*nomos*), chargée de se débrouiller (toute seule) avec les confusions, les contradictions et les conflits des rapports politiques, sociaux et moraux entre humains... Nous y repérons alors le travail de deux formes du Droit :

1° celui du droit coutumier et de la tradition (les us et coutumes, les habitudes, les mœurs, au sens de *Sittlichkeit*, la moralité des mœurs, en termes kantiens) — Max Weber dit que la tradition est la première source de l'autorité, avant l'*aura* et la compétence, cf. *Politik als Beruf, Le métier et la vocation de l'homme politique*.

2° Celui du Droit positif (“positif” ne signifiant pas un jugement de valeur de l'ordre du “bien” ou du “bon”, mais seulement que c'est “posé” de façon théâtre, dogmatique), qui prend alors deux formes, deux régimes de fonctionnement (en gros...) :

a) celui, unilatéral, de la tyrannie, du despotisme ou du totalitarisme, relevant du droit naturel de la force — la force devenant le seul critère de la liberté —, manipulant la raison (Caligula, César Borgia, Hitler, Staline, Trump et consorts), et déterminé par l'*hybris*, c'est-à-dire l'excès, la démesure, la dépense, le délire, la violence, qui caractérise l'énergie psychique de l'être humain — cf. Georges Bataille, *La notion de dépense et La part maudite*.

b) un Droit positif “raisonnable”, mesuré, à hauteur d'homme, s'efforçant de réguler par des lois les conflits de tout genre, ce qu'avaient déjà bien compris les premiers grands législateurs ou *nomothètes* (Moïse, Solon, Périclès, par exemple). C'est en cette discipline que Platon et Aristote ont construit le trilogie de principe : *justice commutative / justice distributive / équité*.

Seulement voilà. Nous autres modernes, « nous avons changé de principes » (Nietzsche, *Antéchrist*, § 14), et nous avons appris à nous passer de Dieu comme Référence (sauf exceptions, comme nous avons vu). Nous sommes entrés dans la crise du nihilisme, avec « Dieu est mort » (Nietzsche) / « Si Dieu n'existe pas, tout est permis » (Dostoïevski) / « Dieu se retire (Léon

Bloy). Il n'y a plus de fondement divin possible, c'est l'effet de la "laïcisation" historique et croissante du Droit positif.

Et donc, comment faire, sans fondement ultime, pour fonder et légitimer le Droit et les valeurs fondamentales ? Ces valeurs sont au nombre de quatre : vérité, liberté, justice et dignité. Quelle type de Référence pouvons-nous nous donner ? On voit combien la période de nihilisme dans laquelle nous sommes entrés relève du drame et sans doute même du tragique. Quand Stendhal dit: « si Dieu n'existe pas, il faudrait l'inventer », il ne croit pas si bien dire...

Le fait est que désormais l'acte de fonder "plane", il est "en l'air", "hors sol", suspendu au-dessus de l'abîme, par la seule grâce de la convention et de la croyance — car il faut bien "faire croire" qu'il y a encore fondation solide... C'est pour cela qu'avec Hobbes, Spinoza, puis Locke, Montesquieu et surtout Rousseau, les théories politiques ont fondé les formes de l'Etat sur la convention d'un contrat social ou d'un pacte social. Ce contrat et ce pacte sont des fictions opératoires et rationnelles — après tout, à la naissance, nous n'avons rien signé... Comme dit si bien René Char : « Notre héritage n'est précédé d'aucun testament » (*Feuillets d'Hypnos*, § 62). Le *nomos* de la loi ne peut donc *s'autoriser (se fonder, se légitimer) que d'elle-même*, elle est devenue absolument autonome ; et si vous ajoutez le principe rousseauiste de la "souveraineté du peuple", vous avez l'autre étincelle qui allume le feu des excès politiques terrifiants que certains commettront ou feront commettre au nom du "peuple" : ainsi, pour la question de la Terreur, qu'elle soit celles, toutes choses égales d'ailleurs, de Robespierre et de ses complices — avec le culte de l'Être suprême ! —, de Lénine et Staline, de Mussolini, d'Hitler, de Franco, de Vichy, de Mao, de Ceausescu, de la dynastie des Kim, de Mc Carthy, de Pinochet, etc.). Triomphe sophistique / idéologique de la particularité, de la subjectivité (plus ou moins pathologique) et de la relativité des formes de justice : l'homme est redevenu la mesure de toutes choses, et même la mesure de sa démesure...

Voilà pour quoi il ne faut pas désespérer de la raison et qu'il faut la défendre *malgré tout*. Car livrée à elle-même, elle est capable de toutes les turpitudes, de tous les torts et les violences possibles (aussi bien quant à leur invention et leur justification), comme de tous les bienfaits, de toutes les formes de providence (en ce qu'elle prévoit et pourvoie...). Comme dit si bien aux hommes le Dieu fictif de Jules Supervielle : « *Vous avez un cerveau, des doigts pour faire le monde à votre goût, / Vous avez des facilités pour faire vivre la raison / Et la folie dans votre cage.* » ("Tristesse de Dieu (Dieu parle)", *La Fable du monde*, Gallimard, 1938)

## 5. Que fait la raison quand elle critique ?

Première réponse à cette question : elle critique, *of course*. Mais elle fait aussi autre chose, car toute action se dédouble. Même consciente de la chose, elle fait aussi autre chose, et des choses dont elle n'a pas conscience. Rousseau disait qu'en inventant l'agriculture, les hommes ont dû aussi inventer la géométrie (la mesure des champs) et surtout la propriété, donc le Droit coutumier et le Droit positif, et ensuite l'inégalité entre les hommes (entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas. Bref, nous ne savons pas toujours ce que nous faisons, ni les conséquences lointaines de nos actions et décisions... Cela s'appelle l'*inconscient de l'action*. D'où un appel à la modestie et à la prudence (la *phrônèsis* est chez Aristote vertu de justice)... Cela est donc à interroger.

D'abord de quelle raison s'agit-il ? Il y a deux formes de la raison en ce qui concerne notre problème :

a) *La raison comme calcul de l'intérêt et de l'utile.* Cela va de la “raison raisonnable” à la “raison pathologique”. La raison raisonnable, c'est celle du sens commun, du “bon sens” (« la chose du monde la mieux partagée », dit Descartes au début du *Discours de la méthode*, mais parfois on a des doutes...), , soit la raison de « l'homme du commun à l'ouvrage » (Jean Dubuffet) : le fil conducteur est celui, pragmatique, de “l'utile en raison”, sous la forme d'une régulation, d'une correction, d'une rectification empiriques progressives. Disons : « peut mieux faire »... Quant à la “raison pathologique”, c'est celle de la démesure, de l'excès, du délire, de l'*hybris*, de la violence, comme dans la tyrannie, le despotisme, le totalitarisme, ou comme dans certaines formes ultra cupides du capitalisme (« le matérialisme le plus sauvage », dit Marx pour celui du XIXe siècle, et il n'a pas disparu...), avec des systèmes d'exploitation et de domination tous azimuts des hommes, des animaux et de la Nature entière. Que ce soit le capitalisme privé (libéral, libertaire) ou le capitalisme d'Etat (Russie, Chine), nous y sommes toujours : il est aujourd'hui devenu mondial, et on comprend pourquoi la voix de l'autre forme de la raison (« la voix faible de la raison », dit Freud dans *Le Malaise dans la civilisation*) a du mal à se faire entendre ! En ce sens, cette raison comme calcul effréné des intérêts n'est que l'instrument de ce qu'on appelle le droit naturel de la force (pensons aux voyous et aux “petites frappes” platoniciennes de *République I-II* (Thrasymaque), du *Gorgias* (Pôlôs, Calliclès) ou du *Ménon* (Anytos). Vous voyez que ces choses ont été méditées dès l'origine...

b) *La raison comme pensée des principes et des fins.* C'est la forme supérieure de la rationalité, qui réfléchit aux valeurs véritables à respecter (vérité, liberté, justice et dignité) : ainsi le Droit naturel de la liberté ou encore les Droits de l'homme (ou Droits humains), fondés sur la théorie de l'individu comme personne inaliénable et infinie (cf. Stoïcisme et Christianisme — comme quoi certain Dieu, mis à la porte, revient tout de même par la fenêtre ! Il s'est absenté, mais il demeure dans les cintres, dans le Ciel des Idées).

Ainsi, par exemple la doctrine *universalisante* du Bien public, à la manière des quatre formes de liberté, que dis-je, la logique remarquable des quatre principes énoncés par Roosevelt, et qui définissent le vœu d'une “démocratie pour tous” : *Liberté d'expression (Freedom of speech)*, *Liberté de culte (Freedom of worship ou Freedom of religion)*, *A l'abri du besoin (Freedom from want)*, *A l'abri de la peur (Freedom from Fear)*. A-t-on fait mieux, et sait-on vraiment qui l'esprit mégalomane de Trump foule aux pieds ? Allez voir sur Internet les peintures que l'habile Norman Rockwell a pu consacrer à ces quatre principes...

Cela explique et motive le refus raisonnable de l'arbitraire issu de la raison pathologique, refus qui se signale d'abord par le *pathos* du scandale, de l'indignation, de la protestation, de la dénonciation devant la réalité de certaines formes d'injustice (pensons à l'affaire Calas, à Outreau, aux procès de Sacco et Vanzetti, de Socrate ou de Jésus...). Jaurès avait bien écrit : « Ah, quelle prostituée que la Justice ! » (*La Dépêche*, 6 juin 1895), traitant alors les juristes

législateurs de proxénètes, parce que les lois “républicaines” oppriment et écrasaient le prolétariat...

Et dès lors, la raison véritable, sensible à ce *pathos* et voulant lui répondre, cherche à formuler une moralité pure (*Moralität* en termes kantiens) qui constituerait un *horizon de pensée*, certes inaccessible et irréalisable absolument (ce n'est pas une objection : l'horizon recule toujours au fur et à mesure qu'on avance !), mais qui vaut comme *guide et boussole de l'action et du jugement*, voire comme *remède*.

## 6. Que fait-on quand on critique ?

Nous y voilà. Que signifie critiquer ?

D'abord, critiquer consiste en une action qui relève d'une forme de *négation* : quelque chose ne va pas, ne convient pas (“convenir” ici renvoie bien à la “convention”, au *nomos*), ça cloche, “y'a un lézard” (ou plutôt une lézarde !), c'est faux, vicié, tordu, incorrect, etc. D'où les affects de l'injustice : le malaise, le scandale, l'indignation, le mécontentement, la colère, voire la rage — que des passions tristes. Cela incite / invite à un travail de réflexion, d'observation, de dénomination et de définition. Pensons aux distinctions juridiques / judiciaires nécessaires entre des notions comme homicide, meurtre, assassinat, crime de guerre, meurtre de masse, extermination, holocauste) ; pensons encore à cette question actuelle du gaz hilarant (le protoxyde d'azote) : toxique, stupéfiant, drogue ou ingrédient, médicament (donc remède ET poison), substance nécessaire en chirurgie et en cuisine ?

D'où un vrai long un travail de *jugement* — car cela finit bien ainsi, puisqu'il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui se prononce, individu ou collectif, il faut bien un juge qui juge, sanctionne, prononce une sentence, un verdict en rappelant la loi (référence obligée à Kafka : *Le Procès, le Château, Devant la loi, Le Verdict, La Colonie pénitentiaire...*). D'après Aristote : il faut bien s'arrêter quelque part, donc mettre fin à une affaire et à ses chicanes et controverses, clore un dossier / un conflit, et ce autant que possible et aussi tôt que possible.

D'où vient ce *vécu* de la nécessité de la critique ? Hegel dit que *la scission est la source du besoin de penser* (par exemple du besoin de philosopher) : c'est parce qu'en nous quelque chose se divise, quelque chose nous déchire ou en nous se trouve déchiré, que cette chose nous sépare de nous-même (en tant qu'*aliénation* de soi-même), que nous essayons de dépasser ce conflit. Le doute, en allemand, se dit *Zweifel*, en lien avec le “deux” qui divise et partage l'unité que nous essayons d'être et de conserver. A l'horizon, l'espérance d'une conciliation, d'une ré-conciliation, d'un retour à une forme d'unité ou d'harmonie... Paul Ricœur dit qu'une bonne Justice vise, à la fin, la paix sociale... D'où la valorisation nécessaire du doute et du soupçon, au moins un moment, avec le désir du dépassement de la situation : une dialectique est à venir.

Evidemment, il y a un risque, celui de la critique et de la contestation permanente (en France, certains extrêmes en ont fait leur spécialité, suivez mon regard...). Il faut se référer au Méphistophélès du *Premier Faust* de Goethe, vers 1338 : « *Ich bin der Geist der stets verneint* », « Je suis l'esprit qui toujours nie » — le Diable étant cet ange déchu qui vient partager le cosmos en deux (vous ne saviez pas que le diabolo menthe pouvait être satanique, n'est-ce pas ?!).

Cela dit (voilà la dialectique), ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain : certes, « Diable et doute vont bien ensemble » (dit le Sceptique, dans *Faust I*, v. 4361), mais n'oublions pas que le Diable est aussi *Lucifer*, c'est-à-dire, comme Prométhée, un “porteur de lumière”, un “éclaireur”, un “fanal” qui apporte des lueurs sur la face obscure de l'humanité et de ses institutions... Et, par exemple, nul doute qu'Antigone (comme révoltée par la raison d'Etat incarnée par Crémon) ou Médée (comme sorcière se vengeant de Jason), dans leur fureur, soient habitées par cet élément diabolique, et ce de façon logique et salutaire, dans la mesure où elles « donnent à penser » (l'expression « donner à penser » est de Kant).

Par où l'on voit que dans cette motivation de l'agressivité, le sens de la justice a *besoin d'adversité* pour s'aiguiser et se développer (Bachelard dirait qu'elle relève d'une « *psychologie du contre* »), sinon, c'est une justice auto satisfaite, contente d'elle-même, repue (voire replète), “molle”, avachie, qui s'écroule sur elle-même (assez bien caricaturée par Daumier ou Ensor, soit dit en passant !).

Ensuite, critiquer suppose, plus positivement, un travail de tri. La racine grecque est “*kri—, krinein*”, qui signifie séparer, discerner, différencier, discriminer, afin de sélectionner. Donc, comme dans un passage au tamis ou au crible quand on sépare le bon grain de l'ivraie, on soustrait, on enlève, on ôte, on élimine, on supprime, on recèle, on refuse ce qui ne va pas, mais on garde et on conserve ce qui convient. Et donc, on hiérarchise, on élit.

Mais pour cela il faut un *critère*, un “canon”, une unité de mesure que l'on pose comme concept opératoire. C'est tout un travail de précision, de justesse et d'ajustement qui s'opère là — je vous laisse méditer ces choses quant à la mise en pratique de ces éléments théoriques dans vos tâches professionnelles... Mais ce qui est décisif, c'est que ces processus sont à l'œuvre dans la distinction entre justice commutative, justice distributive et équité...

N.B. Petite note érudite : il y a un très beau texte (en sanskrit) d'un mystique hindou, Cri Camkararya, la *Viveka Cuda Mani*, alias *Le plus beau fleuron de la Discrimination*, traduit également ainsi : *Le diadème de la discrimination / Le suprême joyau de la discrimination*, datant du VIIIe-IXe siècle ap. J.-C., qui énumère les diverses tâches de la critique des biens et du Soi (*viveka*, c'est discrimination) pour l'obtention de la vie bonne, voire de la bonté (*cuda*, c'est crête, sommet, et *mani*, c'est joyau)...

## 7. Le processus dialectique.

Il y a donc un processus dialectique à l'œuvre dans cette affaire, dans la mesure où l'on suppose une positivité, une *fécondité du négatif* au sein de l'épreuve que constitue la conquête d'une possible *vraie* justice. Il s'agit d'un processus d'affinage (comme pour les bons fromages), qui relève de l'esprit de finesse plus que de l'esprit de géométrie. La recherche du vrai jugement juste se fait à l'aune d'un travail de précision plus que d'exactitude — l'idéal d'exactitude étant justement contre-productif, puisque l'exact n'appartient pas à la logique de ce type de jugement (hormis la névrose obsessionnelle et paranoïde / paranoïaque, évidemment). Le Procès de Nuremberg en a apporté de suffisantes preuves (hélas, peut-être... mais comment faire autrement, puisque cela fait partie de la nécessité des choses humaines ?). Il y a sans doute un certain “droit à la négligence” (étonnant, non ?).

Ici, il faut être attentif aux ambivalences — Freud parlait de certains mots qui ont des sens contraires, propices aux malentendus et à la dénégation... Pensons par exemple au verbe français “desservir”... Or, les deux concepts d'*approximation* et de *négligence* ont bien deux régimes de signification :

a) un sens négatif (comme quand on parle d'un travail approximatif, vague et abstrait ; ou d'un travail négligé, bâclé...), et

b) un sens positif, comme quand on essaie d'approcher d'une vérité, avec davantage de justesse et de précision, ou quand on a compris que l'on disposait d'un « droit à la négligeabilité », parce qu'on ne peut pas tout prendre en compte, notamment certains détails non opératoires, inessentiels (Bachelard, à propos de la mesure quantitative : quand on mesure une table, on ne la mesure pas au micron près...).

C'est qu'en effet le travail du jugement consistant à hiérarchiser les éléments de l'affaire, il vaut mieux se porter sur l'essentiel (et négliger ce qui s'avèrera accessoire, superficiel)... Certes, il y aura protestation, indignation, etc., mais rappelons par exemple que rendre la justice suppose d'être attentif au temps judiciaire, et que, derechef, *s'il faut bien s'arrêter quelque part*, ni le juge ni le mis en cause ni le plaignant ni leurs défenseurs n'ont l'éternité devant eux, comme on dit, et le temps long de la justice est suffisamment angoissant comme ça... C'est comme à la CGT, « il faut savoir terminer une grève »... Le travail de la preuve (« l'arsenal de la preuve », Bachelard encore), de l'argumentation et de l'objection, du raisonnement et de la délibération doivent s'inscrire *dans un temps fini*. C'est une des raisons (pas la seule) pour lesquelles certaines sentences du Tribunal de Nuremberg furent, rétrospectivement, surprenantes...

## 8. Pour finir...

Je termine avec quelques axiomes qui affirment la forte solidarité conceptuelle et pratique de l'esprit critique et de la justice, en mettant en avant *le sens de la justice, l'idée de justice comme vertu*, parce que ces vérités exigent l'exercice d'une critique, notamment de l'institution Justice et de l'état historique de tel et tel Droit positif. Donc, *sens de la justice et sens de la critique, même combat*.

Or, comme disait Aristote, « l'Être se dit en de multiples sens », et en ce sens le lien entre esprit critique et justice variera selon certaines logiques :

1° Il est juste (ou vrai) de penser que l'esprit de justice *fonde* l'acte rationnel de juger au sein d'une institution.

2° Il est injuste de penser que la justice soit *seulement* un pouvoir (institutionnel),, un pouvoir aux ordres d'autres pouvoirs, par le biais de la volonté de Grandeurs d'Institution (ou d'Etablissement, comme dit Blaise Pascal dans ses *Trois Discours sur la condition des Grands*, petit texte que tout le monde devrait méditer pour éviter les confusions...), car dans son travail spirituel et rationnel, elle est avant tout une *autorité*. La différence entre la Justice et le Pouvoir politique, c'est que le pouvoir du politique (pouvoir de... / pouvoir sur...) peut commander et gouverner sans véritable autorité (il est alors “autoritaire”, comme le tyran, le dictateur ou le despote) tout comme il peut effectivement avoir de l'autorité (du charisme), comme Napoléon

Bonaparte et De Gaulle ; alors que l'autorité peut très bien être tantôt dépourvue de pouvoir (Socrate), tantôt disposer d'un pouvoir (comme l'institution judiciaire, avec l'aide de la Police, de la Gendarmerie, de l'Hôpital, des Impôts et de la Prison). Dès lors, la justice, relevant à la fois de l'idée, de la valeur et d'une vertu cardinale, nous offre une *puissance de sens et de vérité qui nous transcende et nous dépasse* — d'où le ciel symbolique et mythique. Rappelons qu'une autorité ne se décrète pas, elle n'est pas une convention, elle ne relève pas de la volonté ; elle est spontanée et naturelle, son *aura* ne se fabrique pas, elle se *reconnait*, à partir du *besoin vital du juste*. La preuve, c'est que c'est une "valeur-furet" (comme dit la chanson : « il passera par ici, il repassera par là »...), qui circule dans toutes les formes de justice : pensée, morale, vertu et institution, et dans toutes les expressions de la culture : science, droit, philosophie, art, religion, morale, politique, technique...

3° Mais il est juste également de penser qu'elle a *un pouvoir ou du pouvoir*, dès qu'elle s'impose aux esprits comme institution d'abord, et plus si affinités. Ainsi elle ne fait pas (toujours) de politique, mais elle *est* constamment "politique", au sens où elle est *LE cœur de la "polis"*, de la Cité, et même de la Cité internationale des Etats, pour régler / réguler les rapports conflictuels éventuels. Institutionnellement, la Justice est un Tiers, qui sépare d'abord et réunit ensuite, et idéalement, par ce travail de recherche d'accord, elle vise une *pacification* des rapports sociaux (Paul Ricœur). En ce sens, la justice a ceci de commun avec les mathématiques (cf. Platon) qu'en tant que *vraie*, elle est un *principe universel*, valant pour toute raison digne de ce nom (c'est-à-dire débarrassée des intérêts diviseurs), et vouée à critiquer, par sa position et sa vérité mêmes, les formes partisanes et arbitraires de la justice.

4° Etant travail spirituel, la justice est injuste quand elle refuse la critique, et il est juste qu'elle l'accepte, qu'elle y consente, qu'elle l'accueille (sans nécessairement l'encourager...), même si ça exige beaucoup de patience et d'abnégation (terme à méditer !). Comme on sait, en France, nous tenons en haute estime le jeu de la contradiction et du contradictoire, et nous avons raison : Brecht pensait que assumer la contradiction était un signe de vraie culture, et Baudelaire espérait même en faire un des Droits de l'homme ! Car "contre-dire", c'est le jeu de l'argument et de l'objection, jeu qui alimente le raisonnement, le jugement et la délibération. Or, les citoyens, ignorants et colporteurs de préjugés, disent volontiers qu'il ne faut ni commenter ni critiquer une décision de justice — à tort, car ce qu'il ne faut pas faire, c'est insulter et attaquer les représentants de la Justice en personne, *ad hominem*, ni insulter ou tenir un discours pervers ou insidieux (chose où les humains sont... experts). A la critique (des avocats, des citoyens devant l'état *hic et nunc* de la législation), elle doit répondre, argumenter, corriger, rectifier, parce qu'elle relève du Verbe, de la parole et du dire (« dire la loi »), et jamais de la force, de la menace ou de la violence.

[Entre parenthèses, vu l'ignorance crasse, le mépris et les préjugés des dits citoyens à propos des questions de droit et de loi juridique (par exemple : « j'ai le droit pour moi », comme le Shylock du *Marchand de Venise*, de Shakespeare, heureusement contredit, à la fin, par la Juge Portia...), ne serait-il pas heureux de distiller quelques cours de droit élémentaire aux lycéens, aux étudiants et aux futurs jeunes professionnels de tout bord, dans la mesure où notre société est régie formellement par l'arsenal du droit : ainsi, comment peut-être entendue la présomption juridique

« nul n'est censé ignorer la loi », alors qu'on n'enseigne même pas la première bête de celle-ci ?]

5° Grâce à la critique, l'esprit de justice, comme les autres grandes valeurs (liberté, dignité, vérité), dès qu'elle y est attentive, relève ainsi du mouvement dialectique “affirmation première / négation / affirmation seconde” par quoi s'opère ce que Hegel appelle l'*Aufhebung*, l'auto dépassement de sa forme vers un gain de vérité et de puissance, comme si la critique judicieuse lui permettait de développer des résistance et des anticorps (contre la bêtise, l'ignorance, l'arbitraire, la violence, l'injustice). Il y a dans la *justesse de la justice* quelque chose de médical, ne serait-ce que la *posologie*, ce que les Anciens avaient bien compris, notamment Platon : c'est une *médecine de l'âme humaine*.

6° Il est juste de penser que l'esprit critique dispose d'une puissance d'éveil et d'alerte de la raison juridique, de sa mise en mouvement (contre son inertie logique), de sa re-vivification et sa renaissance, bref, d'un gain de puissance, de réalité, de perfection et de vertu... Autrement dit, si la critique suscite une crise et si la crise provoque des critiques, la crise de la Justice n'est-elle pas salutaire et vivifiante ?... Même si une Justice en crise permanente risque d'être déroutante et épisante... Il faut tout de même des moments, des périodes de repos (avis aux provocateurs permanents et patentés !), donc il faut du *dogme* : *on ne joue plus, c'est comme ça et pas autrement* [fin de (la) partie, comme aurait pu dire Beckett].

7° Et il est bon que le travail de l'esprit critique soit repris, notamment à propos de la question du langage, si décisive. Par exemple, la formule de la justice distributive, « A chacun le sien » / « A chacun son dû » (à chacun selon ce qu'il mérite, selon ses mérites), dispose, depuis Aristote, Cicéron (*De natura deorum*, *De la nature des Dieux*, III, § 38) et les jurisconsultes (cf. Justinien : « la Justice est volonté constante et perpétuelle de rendre à chacun ce qui lui est dû »), d'une vraie dignité et d'une haute estime, parfaitement méritée d'ailleurs — il y a même une petite Cantate de Jean-Sébastien Bach qui porte ce titre, *Nur jedem Das Seine* (BWV 163).

Ce principe est susceptible de quelques variations, amusons-nous un peu :

L'égalitarisme forcené : à chacun la même chose.

Le libéralisme écolo : à chacun selon ses moyens et ses performances.

La méritocratie : à chacun selon ses mérites propres / à chacun selon ses œuvres.

L'Etat de droit : à chacun selon ses droits définis et garantis par la loi.

L'aristocratie : à chacun selon son rang, sa position.

Le socialiste (plus ou moins marxiste) : à chacun selon ses besoins.

Tout ça est très sympathique, mais n'oublions pas que le sens de la proposition principale peut être gravement et cyniquement détourné, perverti et endommagé : à Buchenwald, les Nazis ont fait produire par un prisonnier qui avait étudié au Bauhaus (école d'art qu'ils ont fait fermer dès leur élection au pouvoir) un panneau en fer forgé portant cet intitulé : *Jedem Das Seine*, histoire de rappeler aux prisonniers du camp la fatalité inexorable, le châtiment, le supplice, qui allaient leur tomber dessus par “mérite” (le terme est évidemment pris ironiquement). Ce panneau fait

bien sûr pendant à l'*Arbeit Macht Frei* d'Auschwitz. Comme quoi il est bon aussi d'apprendre à lire et à interpréter, histoire de résister aux mensonges, aux perversions et autres saloperies mentales (relisez *Fatras*, de Prévert).

8° Autrement dit, la question d'une critique spirituelle et rationnelle (radicalement distincte d'une critique pathologique) est au cœur du travail permanent / récurrent de la Justice comme institution et des conceptions de la vertu de justice, puisque celles-ci peuvent varier ; et réciproquement, l'exigence de justice et de justesse est au cœur de l'esprit critique, parce qu'elle fonde sa légitimité. Et si être bon critique c'est être bon juge, force est de constater qu'être bon juge c'est être bon critique, surtout envers soi-même, en vertu de la nécessité d'une *intériorisation* des vertus de la juste critique. Cela veut dire qu'esprit critique et esprit de justice sont les deux foyers d'une ellipse sur laquelle le sujet qui juge (ou qui apprend à juger) circule avec courage et patience...

Enfin, comme on dit chez Tex Avery : *That's all Folks !*

*Bibliographie succincte.*

Antoine Garapon, *Bien juger; Essai sur le rituel judiciaire*, éd. Odile Jacob, 1997.

Pierre Legendre, *Dominium mundi, L'empire du Management*, éd. Mille et Une Nuits, 2007. [Il existe un film documentaire, publié en DVD, de G. Caillat, avec P. Legendre]

Chaïm Perelman, *Justice et raison*, Presses Universitaires de Bruxelles, 1963.

Paul Ricœur, *Le Juste 1*, éd. Esprit, 1995.

[Philippe Choulet est Professeur honoraire de Philosophie à Strasbourg (Classes préparatoires et Faculté de Philosophie à l'Université), Professeur d'Histoire de l'Art et des Médias à l'*Ecole Emile Cohl* de Lyon et d'Angoulême)